

DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES AFFAIRES LOGISTIQUES ET DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

La directrice de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Somme,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code civil ;

Vu l'avenant n° 2 au contrat de travail en date du 23 janvier 2020 nommant M. Pierrick VANOOST en qualité de Directeur d'Hôpital contractuel ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 14 juin 2024 nommant Mme Véronique GAILLARD en qualité de directrice de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Somme, à compter du 8 juillet 2024 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 4 juillet 2024 portant intégration de Mme Aurore GILLON-MOREEL dans le corps des directeurs d'hôpital, à l'Établissement Public de Santé Mentale de la Somme, à compter du 19 septembre 2024 ;

Vu l'organigramme général de l'établissement ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à **M. Pierrick VANOOST, directeur d'hôpital contractuel, directeur des affaires logistiques et de la transition écologique**, pour signer au titre de la direction des affaires logistiques :

1. tous documents relatifs aux commandes dans le cadre d'un marché signé avant le 31.12.2017 par le centre hospitalier Philippe Pinel ; depuis le 01.01.2018, aux commandes passées hors marché, dans le respect des clauses de l'article 3 de la convention conclue entre le CHU d'Amiens, établissement support du GHT, et l'Établissement public de santé mentale de la Somme portant mise à disposition de M. Pierrick VANOOST pour la mise en œuvre de la « fonction achat mutualisée » du GHT.
2. l'engagement et la liquidation des dépenses dans le cadre des attributions qui sont les siennes ;
3. les engagements de dépenses imputées sur les comptes de classe 2 ;
4. les correspondances relatives aux attributions des marchés publics, dans le respect des conditions fixées par ailleurs dans les délégations de signature consenties par le directeur général du CHU d'Amiens à M. Pierrick VANOOST pour la mise en œuvre de la « fonction achat mutualisée » du GHT ;
5. les documents relatifs aux contrats et conventions relevant de la Direction des affaires logistiques, à l'exception des contrats et conventions d'une particulière importance ;
6. les ordres de mission, les autorisations d'absence et les documents relatifs à l'organisation du travail des personnels placés sous son autorité.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à **M. Pierrick VANOOST, directeur d'hôpital contractuel, directeur des affaires logistiques et de la transition écologique**, pour signer au titre de la transition écologique :

1. les dépenses d'engagement liées à l'énergie ;
2. la stratégie.

ARTICLE 3 :

En l'absence de M. Pierrick VANOOST, directeur d'hôpital contractuel, directeur des affaires logistiques, et celle de Mme Véronique GAILLARD, directrice, délégation de signature est donnée à **Mme Floriane BANSSE, ingénieur hospitalier**, pour les points 1, 2, 3, 4 et 5 mentionnés à l'article 1 à l'exception des commandes et liquidations initiées par la direction du patrimoine et des travaux.

ARTICLE 4 :

En l'absence simultanée de M. Pierrick VANOOST, de Mme Véronique GAILLARD et de Mme Floriane BANSSE, délégation de signature est donnée à **Mme Aurore GILLON-MOREEL, directrice adjointe**, pour les points 1, 2, 3, 4 et 5 mentionnés à l'article 1.

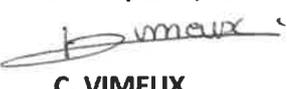
ARTICLE 5 :

Délégation permanente est donnée aux agents ci-dessous mentionnés à l'effet de signer les bons de livraison et/ou de réception :

- M. Philippe BELINHO, ouvrier principal, service restauration ;
- M. Thierry PERSYN, ouvrier principal, service restauration ;
- M. Michel LABESSE, technicien hospitalier, service général ;
- M. Richard KLIER, ouvrier principal, service général ;
- M. Eric DABOVAL, agent d'entretien qualifié, magasin général ;
- M. Jacky VERPILLAT, ouvrier principal, magasin général ;
- M. Christophe HALEINE, ouvrier principal, service lingerie ;
- Mme Claire VIMEUX, ouvrier principal, service lingerie.

ARTICLE 6 :

Cette délégation annule et remplace la précédente. Elle prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

La directrice  V. GAILLARD	Le directeur d'hôpital contractuel  P. VANOOST	La directrice adjointe  A. GILLON-MOREEL
L'ingénieur hospitalier  F. BANSSE	L'ouvrier principal  P. BELINHO	L'ouvrier principal  T. PERSYN
Le technicien hospitalier  M. LABESSE	L'ouvrier principal  R. KLIER	L'agent d'entretien qualifié  E. DABOVAL
L'ouvrier principal  J. VERPILLAT	L'ouvrier principal  C. HALEINE	L'ouvrier principal  C. VIMEUX

Publication :

- Préfecture de la Somme (Recueil des actes administratifs)
- Intranet

Affichage :

- Direction Générale
- Direction des Ressources Humaines

Information :

- Conseil de surveillance de l'établissement

Destinataires :

- Tous les agents mentionnés dans la présente délégation (pour mise en œuvre)
- Trésorier (pour information)
- Dossier administratif individuel des agents mentionnés dans la présente délégation
- Direction générale

